

## Impact

ODD principal



ODDs secondaires



## Input

		2014	2015	2016	2017	2018
<b>Total ressources engagées</b>	Montant €	11 863 €	16 876 €	13 475 €	14 486 €	12 317 €

## Output

		2014	2015	2016	2017	2018
<b>Surface de terre acquise par l'Etat et la Commune</b>	Surface en ha	21.4 ha				
		42.0 ha				

## Outcome

		2014	2015	2016	2017	2018
<b>Effets qualitatifs</b>	<b>Biodiversité</b> : recolonisation de la plaine alluviale par une faune et une flore des milieux humides					
	Suivi de la qualité de l'eau et recherche des sources de pollution					
	Réduction de l'impact des crues					
	Sensibilisation du public et des enfants des écoles					
	Effet d'entraînement sur d'autres communes					
	Entretien de la réserve naturelle par l'exploitation agricole renonçant aux fertilisants et aux biocides et pratiquant le pâturage extensif avec des bovins de la race Galloway					
<b>Bénéficiaires</b>	Nombre d'agriculteurs	2	2	2	2	2
<b>Bovins</b>	Unités de Gros Bétail	20.0 UGB				

## Production de la fiche

Opération d'inventaire	Schiffange 2019
Rédacteur fiche	Deveco SA - Jean-Luc Karleskind
Acteur de terrain	Guy Spanier
Validateur inventaire	Albert Kalmes

# Renaturation des cours d'eau

## Identification

		Entité légale	Locaux 1
Nom		Commune de Schiffflange	Service d'Urbanisme et de Développement Durable (SUDD)
Adresse		Avenue de la Libération L-3801 Schiffflange	14, Avenue de la Libération L-3801 Schiffflange
Web		<a href="http://www.schiffflange.lu">www.schiffflange.lu</a>	
Email			
Responsable/ Contact		Albert Kalmes 54.50.61.304 <a href="mailto:Albert.Kalmes@schiffflange.lu">Albert.Kalmes@schiffflange.lu</a>	Guy Spanier 54.50.61.331 <a href="mailto:Guy.Spanier@schiffflange.lu">Guy.Spanier@schiffflange.lu</a>
Forme juridique		Commune	
Date création			
Note Identification:			

## Intention

Quelle était l'intention de ceux qui ont lancé cette initiative ? Quelle tendance l'initiative veut-elle influencer ? Quel effet de réduction d'effets indésirables ou d'augmentation d'effets désirables est recherché ?

- 1) Revalorisation écologique des cours d'eau
- 2) Création de biotopes
- 3) Augmentation de la biodiversité
- 4) Réduction du pic des crues
- 5) Sensibilisation du public à la biodiversité et l'impact des activités humaines sur l'écosystème

## Description Initiative

Décrire en quoi consiste l'activité du collectif. Le cas échéant, mentionner les projets futurs.

### Renaturation de l'Alzette et du Kiemelbaach

Dans le passé, les cours d'eau ont été canalisés pour des raisons d'hygiène. En effet, les eaux usées étaient polluées et ne devaient plus continuer à stagner, ni à s'étendre sur les surfaces limitrophes. Il fallait donc augmenter la vitesse d'écoulement vers la mer. Ceci a rendu les cours d'eau profonds et insuffisamment oxygénés. Egalement, les berges étaient devenues raides limitant l'installation de la vie amphibienne. La canalisation des rivières a ainsi permis de gagner de la surface agricole. En conséquence, les rivières se sont trouvées avec une vie aquatique et une capacité d'auto-régénération insuffisantes.

Depuis la généralisation des stations d'épuration, la nécessité d'écoulement rapide est devenue obsolète. L'opération de renaturation a consisté à rendre le cours d'eau plus large et plus lent. Ceci lui permet alors de s'oxygéner et donc de se régénérer et s'autoépurer. En effet, une eau plus oxygénée permet le développement de micro-organismes qui dégradent la matière organique.

L'opération consiste à rehausser le fonds de la rivière et à aplanner les berges. En cas de forte pluie ou de crue, l'eau peut s'étendre dans la plaine dans les volumes de rétention que sont les berges aplanies accessibles pour l'eau après l'opération de renaturation. Ceci crée des surfaces inondées, des mares temporaires et des surfaces humides favorisant la vie amphibienne. Les berges aplanies permettent aussi aux amphibiens de venir sur la terre, ce qui leur est nécessaire pour leur reproduction, ce que les berges raides ne leur laissaient pas la possibilité de faire. Ainsi sont créés des biotopes dans lesquels réapparaissent des espèces qui avaient disparu. Les cours d'eau peuvent s'autoépurer.

La faisabilité de la renaturation exige que les eaux usées déversées soient propres. Les flux venant de France située en amont étaient affectés par un taux d'épuration des eaux usées de 65%. Un projet Interreg en cours vise à augmenter ce taux à 80%. Ce projet est en cours mais les résultats sont d'ores et déjà bien visibles.

## Faiblesses - Menaces

Décrire en quoi l'activité du collectif pourrait avoir des faiblesses au regard de certaines cibles. Un exemple de faiblesses serait des créations d'emplois qui généreraient d'importantes pollutions environnementales ou une énorme ponction sur les ressources en eau ou sur un biotope protégé. Un exemple de menace serait la possibilité de plainte d'une entreprise du secteur à but lucratif pour la concurrence déloyale que lui ferait une initiative subventionnée du secteur social.

# Renaturation des cours d'eau

## Classification Cible(s) ODD

1. Pour être prioritaire, il faut qu'il ressorte clairement de la description de l'intention qu'une cible soit impactée.
2. Si plusieurs cibles sont impactées, la cible la plus pertinente sera la "Cible prioritaire". Cette cible définit l'ODD prioritaire.
3. Toute autre cible d'autres ODDs que l'ODD prioritaire sera indiquée dans la zone "Cibles secondaires". Dans l'onglet "Résumé", l'initiative sera également associée à ces ODDs à titre secondaire.

### ODD principal



### Cible prioritaire de l'ODD principal

<b>15.1</b>	D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux
<b>Commentaire</b>	Biodiversité

### Autres cibles de l'ODD principal

<b>15.5</b>	Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction
<b>Commentaire</b>	Financement Etat/UE pour projet Interreg
<b>15.a</b>	Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement
<b>Commentaire</b>	

### ODDs secondaires



### Cibles des ODDs secondaires

<b>4.7</b>	D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable
<b>Commentaire</b>	Sensibilisation dans les écoles



<b>6.6</b>	D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs
<b>Commentaire</b>	



<b>9.4</b>	D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens
<b>Commentaire</b>	Détection des pollutions



<b>11.6</b>	D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets
<b>Commentaire</b>	Analyse de la qualité des eaux de rivière



<b>12.8</b>	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature
<b>Commentaire</b>	



<b>13.1</b>	Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
<b>Commentaire</b>	Limitation de l'impact des crues

<b>13.3</b>	Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide
<b>Commentaire</b>	Limitation de l'impact des crues



<b>14.1</b>	D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments
<b>Commentaire</b>	Nettoyer l'eau des rivières influe sur la qualité des eaux de mer

# Renaturation des cours d'eau

<b>Classification Cible(s) ODD</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pour être prioritaire, il faut qu'il ressorte clairement de la description de l'intention qu'une cible soit impactée.</li> <li>2. Si plusieurs cibles sont impactées, la cible la plus pertinente sera la "Cible prioritaire". Cette cible définit l'ODD prioritaire.</li> <li>3. Toute autre cible d'autres ODDs que l'ODD prioritaire sera indiquée dans la zone "Cibles secondaires". Dans l'onglet "Résumé", l'initiative sera également associée à ces ODDs à titre secondaire.</li> </ol>
--	---



<b>17.17</b>	Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière
<b>Commentaire</b>	Contrat de rivière entre les communes formant le bassin versant de l'Alzette. Certaines communes du contrat de rivière sont membres du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT)

<b>Rayonnement</b>	Zone géographique concernée par l'initiative (Commune(s), Canton, Nation...)
--------------------	--

Bassin de rivière et en aval jusqu'à la mer